

Projet Éducatif Territorial – 2013 à 2016 **Commune d’Erce près Liffré**

La commune d’Erce près Liffré est une commune rurale, située à 25 km au Nord-est de Rennes et à 3 kilomètres de la ville de Liffré et de l’échangeur 27 sur l’A84. Sa population est jeune, 28% des 1 800 habitants ont moins de 18 ans. Dès 2002, la Commune a signé un contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF 35 et a mis en place un service Enfance et Jeunesse. Ceci a été un atout important pour engager la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. D’autre part, l’importance de la vie associative et la présence des services de la Communauté de Communes du Pays de Liffré (École de musique et Office des sports) nous permettent des partenariats à différents niveaux. Lors de l’élaboration de ce projet éducatif territorial, l’implication de tous les acteurs a été forte et a permis un travail collaboratif positif.

Nom du correspondant : Madame Laurence Beaudoin
Fonction : Maire-Adjointe
Adresse : Mairie
35 340 Erce près Liffré
Téléphone : 02 99 68 30 64
mairie@ercepresliffre.fr

1/ Territoire et public concernés : la Commune d’Erce près Liffré

La Commune d’Erce près Liffré est engagée dans un projet éducatif communal depuis 2002. Aussi, pour permettre d’intégrer les nouveaux rythmes scolaires au projet éducatif dès la rentrée 2013, le territoire concerné reste le territoire communal. Cependant, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Liffré ont souhaité travailler sur ce projet ensemble dans les prochains mois.

*** Nombre d’enfants concernés :**

Sur la Commune d’Erce près Liffré, les enfants qui sont concernés par le projet éducatif territorial sont tous les enfants concernés par les actions mises en place en direction de l’enfance et de la jeunesse.

Selon les estimations de la MSA et de la CAF, nous avons à Erce près Liffré, 500 enfants ou jeunes de moins de 18 ans :

181 enfants de moins de 6 ans

184 enfants de 6 à 12 ans

135 jeunes de 12 à 18 ans.

Les 291 enfants scolarisés en primaire dans les deux écoles sur la Commune sont concernés par le changement de rythme scolaire.

*** Nombres d’établissements d’enseignement scolaire concernés : deux écoles**

* L’école publique Paul Emile Victor : 225 enfants scolarisés : 84 en maternelle et 141 en élémentaire

* L’école privée Sacré Cœur : 66 (dont 20 de Gahard) : 33 en maternelle et 33 en élémentaire

*** Périodes de la journée ou de la semaine concernés par le PEdT :**

Tous les jours sont concernés par le projet car il englobe de nombreux intervenants et de nombreuses structures. En effet les écoles et le service périscolaire seront concernés les 5 jours de classe, le Centre de loisirs ou l’espace Jeunes sont ouverts les mercredis, vendredi soir, samedis après-midi et durant les vacances scolaires. Les associations de la Commune, elles aussi partenaires du projet, proposent des activités en semaine après le temps de l’école et aussi le samedi et dimanche.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, $\frac{3}{4}$ d’heures seront dégagés entre 15h45 et 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En effet, les nouveaux horaires de l’enseignement sont répartis sur 9 demi-journées avec des horaires d’entrée et de sortie d’école réguliers : quatre matinées de 8h30 à 12h, quatre après-midi de 14h à 15h45 et le mercredi matin de 9h à 12h.

*** Durée du PEdT :**

Nous pouvons considérer que ce projet éducatif territorial est mis en place pour 3 ans avec des ajustements dans les activités suite aux évaluations mises en place par le comité de pilotage.

Ces évaluations nous permettront en particulier d'évaluer la pertinence des moyens mis à disposition, des créneaux horaires dégagés par le changement des rythmes scolaires et d'une meilleure articulation entre les différents temps de l'enfant dans la journée.

Ce projet éducatif territorial pourra évoluer en fonction de la réflexion à l'échelle intercommunale.

*** Les actions déjà mises en places que ce soit en maîtrise communale ou intercommunale ou associative sont :**

En **maîtrise d'ouvrage intercommunale** nous avons :

- * Un espace jeux-rencontres pour les tout petits de 3 mois à 3 ans (2 matinées par semaines). Ce service est aujourd'hui intégré au RIPAME (relais assistantes maternelles – Parents - Enfants du Pays de Liffré) : 33 enfants participent chaque semaine à l'une des deux matinées.
- * Des cours décentralisés de l'École de musique du Pays de Liffré : 79 jeunes Ercéens sont inscrits.
- * Des interventions de l'Office des Sports du Pays de Liffré pour initier ou conforter des pratiques sportives associatives.
- * L'ouverture d'une mini-crèche programmée en 2015 avec 10 places (construction en cours).

En **maîtrise d'ouvrage communale** :

- * Un accueil Loisirs sans hébergement (ALSH) ouvert tous les mercredis, toutes les vacances scolaires à l'exception des 3 premières semaines d'août et 1 semaine fin décembre. Participent à cet accueil Loisirs entre 45 et 75 enfants pendant les vacances d'été et entre 30 et 50 enfants le mercredi et les petites vacances.
- * Un accueil périscolaire du matin et du soir sous statut ALSH accueille les enfants des deux écoles (privées et publiques). Le matin entre 7h15 et 8h30 de 20 à 30 enfants sont présents et le soir entre 60 et 80. Les activités proposées sont compatibles avec un départ de l'enfant selon le souhait de la famille (après le temps du goûter) à l'exception de l'initiation au jeu d'échecs. Le taux d'encadrement conforme à la législation de l'ALSH permet des activités en petits groupes.
- * Un espace Jeunes (12 - 18 ans) et « une animation « passerelle » (10 - 13 ans) pour un effectif de 10 à 20 Jeunes.
- * Une Opération « Argent de poche » chaque année pour les 16 - 18 ans depuis 2011. Une quinzaine de jeunes sont concernés par an.
- * Un Conseil municipal Jeunes avec 15 conseillers.
- * Une médiathèque communale avec un projet de service qui permet d'accueillir chaque classe 4 fois dans l'année avec des activités menées par la responsable de la médiathèque et des accueils de classe informelles. Le centre de loisirs fréquente aussi la médiathèque.
- * Des partenariats avec l'école de musique du Pays de Liffré, avec les associations locales sur le temps de l'ALSH du mercredi et du périscolaire du soir
- Intervention de l'École de musique intercommunale sur 16 séances dans l'année sur le temps de l'ALSH du mercredi
- Interventions de l'Association Lire et Faire lire dans les deux écoles, une fois par semaine environ.
- Convention avec Gallo Tonic pour la transmission du patrimoine culturel immatériel local
- Convention avec l'Association sportive ercéenne pour la formation des jeunes encadrants
- Convention avec le comité départemental des échecs 35
- Concertation avec École de musique et associations pour que les enfants scolarisés en primaire ou au centre de loisirs puissent participer aux activités associatives et aux cours décentralisés de l'École de musique sur le temps de l'accueil périscolaire (entre 16h30 et 19h) ou le mercredi avec accompagnement par animateurs ou pédibus-parents.

Activités extrascolaires mises en place par les associations locales en 2012-2013 :

- * L'association sportive ercéenne : 182 jeunes sont encadrés sur les activités sportives pour certaines en partenariat avec l'Office des sports du Pays de Liffré (multisports, roller, foot pour les garçons et pour les filles, volley, badminton, tennis de table)
- * L'Agora : gymnastique Enfants : 39 jeunes
- * El Noor de Dunia : danse orientale

Des projets fédérant l'ensemble des classes sont mis en place par les deux écoles :

• École Paul Émile Victor :

- Projets artistiques : résidence d'artistes qui chaque année concerne toutes les classes maternelles et élémentaires (Campagn'art)
- Création musicale : importance du chant et de la chorale mis en valeur dans un spectacle collectif

* **École du Sacré-Cœur**

- Approche artistique : ex mosaïque
- Approche environnementale : ex traitement des déchets

* **Besoins répertoriés**

- * Conforter les collaborations entre les différents acteurs qui agissent en direction de l'enfance et de la Jeunesse à l'échelle de la Commune et de la Communauté de Communes
- * Conforter les partenariats pour mettre en place de nouvelles activités culturelles ou sportives sur le temps dégage par les nouveaux rythmes scolaires
- * Dans ce nouveau projet territorial, il nous faut prendre aussi en compte les projets de l'École et mieux articuler les différents temps de l'enfant ; temps d'école, activités périscolaires, accueil préscolaire et activités extrascolaires.
- * Formations complémentaires engagées pour le personnel communal travaillant dans d'autres services (ex : ATSEM)
- * Consolider les actions en direction des 10-14 ans
- * Consolider la pratique sportive des adolescentes
- * Un nombre important d'enfants mangent au restaurant scolaire. La pause méridienne devra faire l'objet d'une attention particulière.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du Projet éducatif de territoire

La Commune d'Ercé près Liffré a quelques atouts pour mettre en œuvre ce projet éducatif territorial et en particulier accompagner la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

- * Un engagement communal dans une politique enfance et jeunesse avec la CAF 35 depuis 2002. Ce CEJ est intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2010.
- * Un comité de pilotage depuis 2002
- * Un service Enfance et Jeunesse structuré avec un responsable (animateur territorial) et des adjoints d'animation diplômés BAFD et BEATEP.
- * Du personnel Atsem qui travaille depuis 2008 à l'accueil loisirs du mercredi
- * Un accueil périscolaire du matin et du soir qui n'est pas une garderie mais un ALSH avec un taux d'encadrement conforme
- * Des collaborations constructives dans le cadre du conseil de l'École Paul-Émile Victor avec les enseignants et délégués Parents
- * Des relations positives avec les responsables et organisme gestionnaire de l'École Sacré-Coeur
- * Des associations communales très investies auprès de la jeunesse dans le domaine sportif
- * Des équipements regroupés proches des écoles :
 - Les locaux des écoles sont mis à disposition pour les activités ente 15h45 et 16h30 dans les deux écoles compte tenu de l'importance des effectifs à accueillir, de l'âge des enfants (les petits de maternelle doivent être sécurisés par des locaux et du personnel déjà connus) et des activités périscolaires pratiquées (exemple de l'étude surveillée).

Ainsi dans la partie maternelle de l'école Paul-Émile Victor, il y a 3 salles de classe / une salle de motricité / une petite salle d'activité / une salle de sieste. / une classe en préfabriqué / une cour avec un kiosque et des jeux. Dans l'école élémentaire, il y a 6 salles de classes et une grande cour, une salle informatique, une bibliothèque.

Dans l'école Sacré-Cœur : 3 salles de classe, une salle de repos

- Dans l'Espace Jeunesse et le centre de loisirs : une salle de périscolaire / Un Espace Jeunes. / Une cuisine. / Une petite salle

- Les autres équipements municipaux proches (sans rue à traverser)

Espace sportif : Une grande salle de sports / Une salle de danse / Une petite salle / 2 terrains de football / Skate-park / Une aire de jeux en cours d'installation/ 2 vestiaires sportifs

* Les autres équipements municipaux avec un déplacement au maximum ¼ d'heure à pieds

Une médiathèque multimédia / Le relais des Cultures / Une salle des fêtes / Un atelier de sculpture

* La Communauté de Communes du Pays de Liffré favorise la présence de services sur les Communes : École de Musique et Office des Sports.

* La réflexion à l'échelle intercommunale sur la thématique de l'Enfance et de la Jeunesse est aussi un atout qui sera important.

Les contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes :

* 84 % des ménages sont biactifs et travaillent le plus souvent en dehors de la Commune. Les familles ont donc besoin d'une aide à la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire. Ainsi peu d'enfants vont partir à 15h 45 (environ 12 %). L'effectif présent sur ce nouveau temps périscolaire dégage est de l'ordre de

260 enfants. Il est indispensable de connaître les effectifs concernés pour ajuster le taux d'encadrement : les effectifs concernés par les APC, les activités périscolaires et les activités extrascolaires. Il faut donc une gestion de l'effectif par petits groupes avec un adulte référent pour chacun afin d'assurer la sécurité matérielle et affective des enfants.

* L'accompagnement entre le service périscolaire et les activités extrascolaires est à organiser même si les distances sont courtes (ex : pedibus)

* Des moyens budgétaires contraints dans une commune rurale : l'appel aux parents bénévoles a été fait. Six parents se sont engagés. Des associations s'investissent dans ce projet comme les services de la Communauté de Communes.

* Des activités périscolaires pratiquées dans des communes voisines qui n'ont pas mis en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013. Des difficultés pour celles qui sont programmées le mercredi matin.

2 / Objectifs éducatifs du PEdT partagés par les partenaires

Ce projet éducatif territorial est indépendant des religions et des partis politiques. L'École privée Sacré Cœur, comme établissement sous contrat d'association mettra en œuvre son caractère propre tout en faisant vivre les objectifs pédagogiques du PEdT.

Notre réflexion a commencé en analysant ce qui se fait déjà sur la Commune et en particulier le projet d'école 2011 - 2015. En identifiant les différents acteurs de la vie sociale, nous avons pris connaissance des objectifs pédagogiques de chacun.

Nous avons ensuite défini, ensemble, les axes de travail commun, les objectifs communs.

Après ce travail nous avons pensé aux actions réalisables pour atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés. Certains objectifs sont transversaux et soutiennent toutes les actions quel que soit le contexte pédagogique.

Objectifs éducatifs		Actions (2013-2016)
1/ Favoriser le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> * Écoute des autres * Échanges intergénérationnels * Respect des autres * la coopération * Respect des règles * Implication des parents * Respect du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> * Coopération avec le service senior du CIAS (ex : Participation à la « Semaine bleue ») * Rencontre entre le Centre de Loisirs et la maison de retraite de Liffré. * Activités avec le Club du temps libre * Implication des enfants dans la mise en place des règlements des différents lieux fréquentés. * Bénévolat * Engagement des parents à venir chercher leurs enfants seulement à la fin de l'activité périscolaire (16H30 ou 17h).
2/ Favoriser l'expression	<ul style="list-style-type: none"> * Orale * Artistique * Corporelle * Culturelle * de soi 	<ul style="list-style-type: none"> * Théâtre * Musique, Eveil musical, chorale * Arts plastiques * Gym * Danse * Sculpture

3/ Développer l'estime de soi	<ul style="list-style-type: none"> * Prendre des initiatives * S'impliquer dans un projet * Développer l'autonomie * Pouvoir faire des choix * Prendre des responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> * Conseil Municipal Jeunes * Espace Jeunes (préparation des mini-camps). * Structure passerelle (participation à l'élaboration du programme d'activités+ temps libre lors de certaines sorties). * Présentation des activités réalisées.
4/ Réunir les conditions favorables à l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> * Rapport à la lecture et au vocabulaire. * L'attention * La concentration * La persévérance * Le goût de l'effort * Le respect du rythme de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> * Médiathèque (Activités communes avec l'ALSH, prêt de livres) * Initiation et perfectionnement aux jeux d'échecs. * Lecture par l'association « Lire et faire lire ». * APC * Etudes surveillées * Utilisation de nouvelles technologies. * Création d'un spectacle * Jeux de société.
5/ Favoriser la découverte	<ul style="list-style-type: none"> * des sports, des arts * de l'environnement local * des rapports intergénérationnels * des nouvelles technologies * du monde 	<ul style="list-style-type: none"> * Multisports * Tennis de table * Organisation cyclique des activités <ul style="list-style-type: none"> * Sculpture * Gallo Tonic * Foot Gaélique * Initiation aux langues étrangères.
6/ Favoriser la transmission	<ul style="list-style-type: none"> * Du patrimoine culturel * Des savoir-Faire * Des valeurs : égalité garçons -filles 	<ul style="list-style-type: none"> * Conseil Municipal des Jeunes * Participation aux cérémonies commémoratives. * Activités communes services Jeunesse et « Gallo Tonic » * Football féminin : séquences sur 7 semaines en classe
7/ Se sentir bien dans son corps.		<ul style="list-style-type: none"> * Activités sportives * Actions de sensibilisation * Yoga * Education à l'hygiène de vie * Semaine sans écran * Prévention routière.

3 / Articulations du PEdT avec les dispositifs existants

Pour finaliser ce projet éducatif de territoire, le comité de pilotage s'est appuyé sur le projet éducatif communal de 2002, sur les projets éducatifs des écoles et sur les grandes orientations des projets du service de la médiathèque et la politique culturelle de la Commune.

4 / Activités proposées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires :

* La pause méridienne est une période de 2 heures (de 12h à 14h), contraint par la mise en place de deux services au restaurant scolaire.

C'est un temps d'activités informelles encadrées laissant la place aux activités libres et calmes. L'activité « sieste » pour les petits de maternelle commence à 13h 15. Les enfants qui rentrent manger chez eux peuvent rejoindre la salle de repos dès 13h35 (ce qui existait déjà comme dispositif).

* La classe se terminant à 15h 45, des activités pédagogiques seront proposées. Elles s'inscriront dans 4 démarches en parallèle : les activités pédagogiques complémentaires (APC), les temps d'activités

périscolaires informelles encadrées (TAPIE), les temps d'activités périscolaires organisées (TAPO) et des activités extrascolaires.

* Les enfants scolarisés en maternelle bénéficieront d'un temps en atelier aménagé pour respecter leur rythme et leurs besoins.

* **Les APC** encadrées par les enseignants seront directement en lien avec les projets d'écoles. Dans les deux écoles, elles ont lieu le lundi et le jeudi.

* **Les temps d'activités périscolaires informelles encadrées (TAPIE)** avec un encadrement vigilant et suffisant, sont indispensables dans le cadre de l'équilibre de la journée d'un enfant : notion de temps libre, de temps calme (jeux de société, jeux de plein air, lecture à la bibliothèque...)

* **Les temps d'activités périscolaires organisés (TAPO)** se feront sur inscription : études surveillées, arts plastiques, théâtre, « lire et faire lire », éveil musical, culture gallèse, foot gaélique, médiathèque, yoga, échecs, sculpture. Plusieurs activités se termineront à 16h45 ou 17 heures en fonction des impératifs pédagogiques (ex : foot gaélique, théâtre, sculpture, médiathèque, yoga, échecs, atelier musical...).

Les activités sportives et culturelles resteront du niveau de la sensibilisation, de l'initiation. L'articulation avec les activités extrascolaires seront le cas le plus fréquent en espérant que des enfants découvrent une activité et puissent l'année suivante la pratiquer en approfondissement avec une association ou l'École de musique.

Les activités sont programmées par cycles de 6 à 7 séances entre les vacances scolaires.

* **Les activités extrascolaires**, proposées par les associations ou l'École de musique pourront commencer dès 16 heures permettant ainsi d'alléger la fin de journée des enfants. D'autre part, ce lien existant déjà entre le service périscolaire et les activités extrascolaires, nous pouvons faire le constat que ceci favorise l'accès au plus grand nombre en limitant le problème de déplacement des familles en milieu rural. Parmi ces activités, on peut citer le foot, l'activité multisports, le volley, le roller avec l'ASE., les séances d'éveil musical et les cours d'instrument par l'École de musique.

* **Mode d'inscription aux temps d'activités périscolaires organisées.**

Dans l'année scolaire, cinq périodes d'activités seront séparées par les petites vacances. Il y aura tous les jours un accueil périscolaire sans inscription (TAPIE) sauf pour les maternelles (inscription le matin même). Néanmoins pour les activités périscolaires organisées (TAPO), l'inscription sera obligatoire pour des soucis d'organisation. Il y aura deux périodes d'inscription au cours de l'année de septembre à décembre puis de janvier à juin.

* De 15h45 à 16h30, l'accueil ainsi que les activités périscolaires seront gratuites pour les familles. Les ateliers commencés avant 16h 30 et terminant à 17h seront aussi pris en charge par la commune.

Après 16h 30 (sauf activité commencée plus tôt), les tarifs périscolaires entreront en vigueur et ce jusqu'à 19h. Les enfants seront informés des activités par « voie de cartable » durant les deux périodes d'inscription.

4 / Les partenaires du projet

Le nombre de partenaires de ce projet éducatif territorial a été élargi par la prise en compte de tous les temps de l'enfant en particulier le temps périscolaire dégagé par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Nous gardons à l'esprit, que ce projet éducatif territorial doit être le support de toutes les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse sur la Commune d'Ercé près Liffré

* **Les partenaires institutionnels sont**

- La Commune et les services communaux
- _ La Communauté de Communes du Pays de Liffré
- La Caisse d'Allocation Familiale
- La MSA
- DDCSPP - Service Jeunesse et sports
- L'Éducation nationale : DASEN, IEN
- L'École Paul Émile Victor : l'équipe des enseignants et délégués Parents
- L'École Sacré Cœur : enseignants et parents (Ogec)
- Délégué départemental à l'Éducation Nationale

* **Les partenaires associatifs sont :**

- L'association Les Francas
- L'association sportive ercéenne (ASE)
- Gallo Tonic
- Association « Lire et faire Lire »
- Association de Foot Gaélique
- Comité départemental des échecs 35
- Club du Temps Libre (Aînés ruraux)
- Association Plénitude Yoga

- Atelier de Pierre (sculpture)
- L'Amicale Laïque
- L'APEL

*** Autres partenaires**

Des parents bénévoles

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités organisées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Ce tableau pourra évoluer les deux prochaines années en fonction des opportunités. L'Office des Sports du Pays de Liffré pourra être directement sollicités.

Activités	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations
APC	Education nationale	équipes enseignantes	
TAPIE	* Agents communaux Animateurs du service périscolaire (8 +2 directeurs diplômés)	Fonction publique territoriale (deux dans la filière animation – 3 dans filière technique et 3 ATSEM) ou salariés OGEC pour école Sacré Cœur	* Interventions possibles de bénévoles
TAPO			
- Études surveillées			
- Jeux sportifs			
- Jeux de société			
- Théâtre			
- Arts plastiques			
- Médiathèque	Commune	Fonction publique territoriale + Bénévoles	
- Atelier musical	École de musique du Pays de Liffré	Fonction publique territoriale	
- Foot gaélique	L'association de Football Gaélique de Liffré	Bénévoles associatifs	Convention
- Culture galloise : contes, dances	Association Gallo Tonic	Bénévoles associatifs	Convention
- Yoga	Association Plénitude Yoga	Professeur	Convention
- Echecs	Comité départemental des échecs 35	Professeur	Convention
- Écoute de textes lus	« Lire et Faire Lire »	Bénévoles associatifs	Convention
- Sculpture	Atelier de Pierre	Bénévoles associatifs	Convention

5 / Structure de pilotage

C'est un comité de pilotage issu du comité de pilotage du CEJ, mis en place en 2002. Il assure le suivi de la mise en place du PEdT et en particulier la mise en œuvre des activités périscolaires associées aux nouveaux rythmes scolaires. Il se réunira en réunion plénière une fois par an et en groupe de travail au minimum une fois par trimestre.

*** Composition du comité de pilotage:**

Sous la Présidence du Maire, le comité de pilotage est composé conformément aux directives ministérielles :

- Un représentant de la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations
- Des représentants des associations qui participent au projet : l'Association Sportive Ercéenne., Gallo Tonic, Club du Temps libre, Amicale Laïque, APEL
- De représentants du Conseil d'école Paul Émile Victor : Directeur, enseignants, délégués parents
- Un représentant de la CAF 35
- Un représentant de la MSA

La Commune d'Ercé près Liffré fait le choix d'élargir ce comité de pilotage aux membres suivants :

- Les conseillers municipaux de la Commission Enfance et Jeunesse avec le Maire-Adjoint référent
- Un membre non « élu » du CCAS
- Le responsable du Service Enfance et Jeunesse et la responsable Espace Jeunes
- Des représentants des parents usagers de l'ALSH
- de la Déléguée Départementale à l'Éducation nationale (DDEN),
- Des représentants l'école privée Sacré-Cœur (Directeur, un délégué parent)

*** Coordination du projet assurée par**
Monsieur Eric Buguet
Responsable du Service Enfance et Jeunesse
Mairie
35 340 Ercé près Liffré
Téléphone : 02 99 68 33 64
mairie@ercepresliffre.fr

6/ L'évaluation du projet

Le projet prend en compte toutes les actions en direction de la jeunesse sur le territoire communal.

* Chaque année, en juin, le comité de pilotage réalisera une évaluation de la mise en oeuvre du PedT. La dernière année (2016), une évaluation globale sera faite. D'autre part, en 2016, conformément aux directives ministérielles, un rapport d'évaluation spécifique sera établi avant le 1^{er} mars sur le desserrement du taux d'encadrement de l'accueil périscolaire (décret du 2 août 2013).

* Par ailleurs, un groupe de travail issu du comité de pilotage, se réunira une fois par trimestre pour ajuster les dispositifs mis en place.

* Nous travaillons avec l'association « Les Francas » à l'élaboration des indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui nous permettront d'évaluer ce projet et en particulier les objectifs pédagogiques.

L'objectif prioritaire de la réforme étant d'améliorer les temps d'apprentissage durant le temps scolaire, ce travail sera donc réalisé par les deux écoles.

Le second objectif étant l'allègement de la fin de journée des enfants, un questionnaire en direction des parents permettra de connaître leur appréciation sur cet objectif.

Concernant le temps périscolaire nous souhaitons que chaque enfant puisse participer au moins à trois activités sur inscription (TAPO) au cours de l'année.

En effet un questionnaire de satisfaction sera transmis aux enfants et aux parents dans le courant de l'année. L'un des critères de réussite sera de voir disparaître les réticences exprimés par une minorité de parents d'élèves sur les nouveaux rythmes scolaires.

Nous élaboreront aussi des fiches bilan avec les intervenants des différentes activités proposées en temps périscolaire.

En fonction de ces bilans, une réorientation des actions pourra être envisagée .

* Une évaluation sera faite aussi avec les structures porteuses d'activités extrascolaires (école de musique, office des sports, associations) pour évaluer l'impact sur la fréquentation de leurs activités sur l'année 2013-2014 (certaines ayant accepté d'anticiper leurs horaires pour alléger la fin de journée). Cette évaluation sera aussi importante sur la durée du projet.

Les modalités d'actions de ce projet éducatif territorial seront amenées à évoluer en fonction de ces évaluations et des résultats de la réflexion à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Liffré. Les grands objectifs pédagogiques sont des constantes assurées pour le temps de ce contrat.

Signataire du projet : La Commune d'Ercé près Liffré

Date de signature du contrat prévue : le 27 septembre 2013

Liste des annexes :

- Projet éducatif territorial de la commune en 2002
- Projet de l'École Paul Émile Victor
- Projet École Sacré Coeur
- Attestation de la déclaration de l'accueil périscolaire sous statut ALSH à Jeunesse et sport pour l'année 2013-2014
- Les conventions avec les associations